

# Communiqué de presse

## 1905-2025 : la Laïcité, un héritage vivant en Bourgogne-Franche-Comté

**120 ans après la loi fondatrice du 9 décembre 1905, la Région Bourgogne-Franche-Comté réaffirme son attachement à la laïcité, principe essentiel de notre République, et invite le grand public à deux temps forts pour réfléchir, échanger et agir.**

### Deux rendez-vous pour célébrer et faire vivre la laïcité

#### Du 9 au 11 décembre - Hôtel de Région, Dijon

Exposition pédagogique « La laïcité en question : 10 affiches pour comprendre », conçue par la Bibliothèque nationale de France. Ouverte à toutes et tous, de 9h à 18h.

#### Jeudi 18 décembre à 18h30 - Hôtel de Région, Besançon

##### Table ronde dans le cadre des « Rendez-vous de Castan » sur le thème :

« La laïcité, un héritage à faire vivre : où en est-on en 2025 en Bourgogne-Franche-Comté ? »

Avec des représentants de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) de l'Observatoire régional de la laïcité et de l'Association Groupement Inter-religieux Ensemble (AGIRE).

**La commémoration de la loi de 1905 est l'occasion de rappeler l'engagement de la Région Bourgogne-Franche-Comté à promouvoir les principes fondateurs de la laïcité tout au long de l'année et de renouveler son soutien aux acteurs et actrices qui la défendent.**

### Des actions concrètes menées par la Région

La Région Bourgogne-Franche-Comté ne se limite pas aux principes : elle agit pour les faire vivre au quotidien. Parmi les initiatives :

#### → Une Charte régionale de la laïcité : des principes clairs et universels

Adoptée en décembre 2020, la Charte régionale de la laïcité est un engagement fort de la Région. Toute association sollicitant une subvention doit la ratifier. Elle repose sur six principes fondamentaux :

- Égalité et dignité : la laïcité contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes et au respect de la dignité de chaque personne.
- Citoyenneté : elle constitue le socle du vivre-ensemble et de la participation démocratique.
- Liberté de conscience : chacun est libre de croire ou de ne pas croire, sans pression ni discrimination.
- Fraternité : elle favorise le dialogue et la cohésion sociale entre toutes les convictions.
- Libre arbitre : elle garantit à chacun la possibilité de penser et d'agir en toute autonomie.
- Accès équitable aux services publics : elle assure que tous bénéficient des mêmes droits et services, sans distinction.

- ➔ **Formation des agents : depuis 2022, plus de 3 300 agents ont été formés à la loi et à son application, au siège et dans les 128 lycées de la région.**
- ➔ **Appel à projets « Égalité-Citoyenneté » : financement des projets qui sensibilisent le grand public, notamment les jeunes, aux valeurs de la laïcité.**

En 2026, la Région renouvellera cet appel à projets et mettra à disposition des lycées de la région l'exposition « La laïcité en question » pour la faire vivre sur l'ensemble du territoire. Les échanges des « Rendez-vous de Castan » permettront aussi d'engager la réflexion sur les actions permettant de faire vivre l'héritage de la loi de 1905 en Bourgogne-Franche-Comté.